

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2014

Conseillers présents : 24

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 5

Jeannine Rigoulet pouvoir à Dominique Carpentier, Isabelle Durieux pouvoir à Jean Heintz, Bertrand Garret pouvoir à Tony Lheureux, Christian Parmentier pouvoir à Jean-Claude Sénéchal, François-Xavier Louillet pouvoir à Rémi Bridoux.

Séance ouverte à 19 h 30.

Madame le Maire : Nous avons tous une pensée pour Marvin Freitas, sa famille et ses amis.

1) Désignation du secrétaire de séance

Valentin Féraux, candidat, est nommé à l'unanimité.

1bis) Comptes rendus des conseils municipaux des 30/03 et 07/04/2014

Catherine QUIGNON :

« Pour nous, ils sont adoptables en l'état ».

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2) Budget primitif 2014 – Ville

Madame le Maire :

« Merci. Nous passons au budget primitif pour l'année 2014 ».

Christophe HERTOUT :

« Personnellement et avec notre groupe, nous avons souhaité travailler sur des alternatives à ce budget. Bien évidemment, comme nous avons pu l'évoquer en commission de finances, dans une démarche de coopération et de collaboration avec vous, je vais vous présenter une vue d'ensemble mais j'approfondirai un peu plus sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. J'arrive à des dépenses de fonctionnement qui sont créditées pour sept millions sept cent huit mille six cent dix sept euros (7 708 617) donc légèrement inférieures à ce que vous avez budgété.

Les recettes de fonctionnement, nous les budgétions à un niveau de six millions six cent quarante trois mille six cent soixante sept euros (6 643 667) avec, évidemment, le même excédent à reporter que vous, nous l'avons voté au précédent conseil municipal. Il est d'un million soixante quatre mille neuf cent cinquante euros (1 064 950). Cela fait un total pour la section de fonctionnement de sept millions sept cent huit mille six cent dix sept euros (7 708 617), le montant que nous avons proposé en crédit de fonctionnement en dépenses. Au niveau des crédits d'investissement, nous avons remarqué que vous avez entendu un certain nombre de remarques et qu'au niveau de vos choix budgétaires, un certain nombre de programmes sont prévus, tout au moins sont budgétés en attente d'approfondissement, nous en prenons note et nous nous en réjouissons, nous suivons votre démarche. Nous avons des dépenses qui sont de deux millions quatre cent quarante six mille quatre cent quatre vingt quatre euros (2 446 484) et des recettes au niveau de deux millions neuf cent quatre vingt dix huit mille cinq cent huit euros (2 998 508). Nous reprenons les restes à réaliser qui sont de cent quatre vingt quinze mille cinq cent quatre vingt huit euros (195 588) et les restes à réaliser en recettes de cent cinquante sept mille cinq cent sept euros (157 507). Le solde d'exécution est le même que le vôtre soit cinq cent cinquante trois mille neuf cent quarante trois euros (553 943). Donc les totaux de la section d'investissement sont similaires aux vôtres et nous arrivons à un total cumulé de dix millions deux cent soixante dix neuf mille quatre cent euros (10 279 400). Je vous ai dit que j'allais rentrer un peu plus dans le détail, ce qui est un peu normal vu que nous proposons une alternative, il faut quand même aussi que nous nous justifions. Au niveau des dépenses de fonctionnement, notre démarche a été de prendre en compte le compte administratif 2013 qui nous donne

un aperçu de ce que nous pouvons envisager pour les dépenses de l'année 2014, tout en considérant aussi les choix que vous avez faits. Par exemple, en terme de charges de personnel, je sais que vous avez anticipé la réforme des rythmes scolaires donc, nous avons pris en compte le delta que vous avez envisagé par rapport à notre budget précédent et, malgré tout, après avoir fait ce travail et totalisé ces dépenses de fonctionnement, je suis arrivé à un total de dépenses qui était inférieur à mon total de recettes prévues. J'ai donc été obligé, finalement, de recompter mes dépenses, de les surévaluer même si j'estime qu'elles pouvaient être inférieures. Nous allons nous donner une marge de manœuvre lorsque nous allons travailler sur les recettes. La proposition, en termes de charges à caractère général, est similaire à la vôtre même si, en fait, j'aurais pu descendre en dessous. Vous proposez deux millions cent soixante dix neuf mille soixante huit euros (2 179 068), même si en prenant le chiffre d'affaires 2013, nous pouvions arriver à un montant d'un million neuf cent cinquante deux mille trois cent soixante huit euros (1 952 368). Pour les charges de personnel, j'ai entendu votre démarche, je la trouve tout à fait saine, donc je m'appuie sur vos trois millions sept cent vingt deux mille huit cents euros (3 722 800) même si de mon point de vue, en ajoutant uniquement le delta que vous prenez en compte par rapport à cette réforme des rythmes scolaires, nous pouvions arriver à un montant de trois millions sept cent cinquante neuf mille deux cent cinquante trois euros (3 759 253) et je dis : « j'entends bien votre démarche ». En plus, à la limite, cela nous donne une sécurité supplémentaire au cas où cette réforme des rythmes scolaires serait plus coûteuse que ce que nous envisageons aujourd'hui ; ce n'est pas facile à évaluer, donc autant prendre un peu de marge de manœuvre. Les atténuations de produits, évidemment, sont similaires aux vôtres. Pour les autres charges de gestion courante, je suis en dessous de ce que vous proposez : vous proposez cinq cent quatre vingt treize mille huit cent euros (593 800), nous sommes à quatre cent soixante dix huit mille cent dix (478 110) ; en tenant compte du fait que nous faisons une proposition d'accompagnement des commerçants sur une subvention unitaire d'environ quatre cents euros par commerce (400), nous avons évalué la subvention pour l'année à huit mille euros (8 000). Concernant les charges financières, par contre là, nous sommes complètement alignés sur ce que vous avez évalué à cent soixante douze mille huit cent soixante quinze euros (172 875), les charges exceptionnelles à cinquante quatre mille euros (54 000), le virement à la section d'investissement est le même puisqu'il a, de toute façon, pris en compte sur ce que nous avons travaillé la dernière fois, donc les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de cent quarante et un mille cent euros (141 100). Le total évoqué tout à l'heure est de sept millions sept cent huit mille six cent dix sept euros cinquante quatre (7 708 617,54). Je l'ai évoqué la dernière fois, quand je parle des finances de la ville, j'aime bien parler en montant par habitant parce que cela nous donne une petite idée et en même temps, nous évoquons la présence du public la dernière fois, déterminer aussi pour le public de se représenter le volume des sommes qui sont en jeu. Donc, sur votre proposition, nous avons un total de dépenses de mille deux cent soixante euros quatre vingt dix sept (1 260,97) par habitant, nous sommes légèrement en dessous à mille deux cent quarante deux euros trente deux (1 242,32). En terme de recettes de fonctionnement pour équilibrer ces dépenses, nous avons là une démarche au niveau de notre groupe, nous l'avons évoqué avec vous lors du débat d'orientation budgétaire, le souhait est, évidemment, de baisser, de prendre en compte un pouvoir d'achat qui est relativement limité au niveau de la population et pas seulement au niveau de la population de Montdidier, mais la crise touche bien l'ensemble du pays. J'espère que vous allez y remédier, de par votre démarche volontariste en termes d'emplois et de développement économique. Il est clair qu'apporter un emploi donnera des revenus à des personnes qui n'en ont peut-être pas aujourd'hui ; les emplois, aujourd'hui de toute façon, nous avons une population avec des emplois à revenus moyens relativement faibles, donc donner du pouvoir d'achat n'est pas inutile et même très utile. En attendant que vous puissiez l'apporter par votre action dynamique et économique, nous souhaitons travailler d'avance sur les recettes de fonctionnement qui sont de l'argent que nous prenons soit au contribuable, soit au consommateur des services publics. Voilà nos propositions, sachant que nous avons bien pris en compte, nous avons vraiment approfondi la question, nous avons regardé quels étaient vos choix d'investissements, nous avons vu qu'il y avait une vraie évolution par rapport à ce dont nous avons pu discuter ensemble, nous avons essayé d'être assez modérés par rapport à la démarche. J'ai évoqué tout à l'heure une baisse de la fiscalité, nous avons travaillé sur un certain nombre d'hypothèses. L'hypothèse que je présente en termes de baisse sur la fiscalité est l'hypothèse la plus modérée. En l'occurrence, une hypothèse à moins 2 %, si j'avais voulu travailler sur une hypothèse basse de dépenses de fonctionnement et en contrepartie sur une hypothèse autre de baisse de la fiscalité, j'aurais été amené à baisser la fiscalité de 16 % ou 17 %. « Je pouvais, entre guillemets, je dis bien entre guillemets, je pouvais me le permettre » mais je pense que l'objectif n'est pas de baisser au maximum les recettes de la commune, je pense qu'il y a aussi des transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement et il faut que ces transferts puissent se faire et aussi que la commune présente un budget en équilibre. Soyons francs, le budget nous le faisons aussi, en sachant que son exécution ne sera pas totalement équilibrée à la fin de l'année parce que si nous épuisons les réserves de la ville, nous aurons un petit souci. Donc, en atténuation de charges, nous vous proposons la même chose que vous, cinq-cent-dix mille euros (510 000), en produits des services nous restons sur le même volant parce que nous avons constaté qu'il y avait un effort de fait sur certaines lignes de ces produits de services, ce qui veut dire que vous rendez à vos administrés

en terme de tarification. Au niveau des impôts et taxes, j'ai évoqué une légère baisse des taux d'imposition, si vous voulez que je les détaille, je les ai sous la main. Votre proposition était de trois millions deux cent vingt deux mille neuf cent quatre euros (3 222 904) et la nôtre est de trois millions cent trente mille neuf cent quatre vingt quatorze euros (3 130 994). Pour les dotations subventionnées par anticipation, vous l'aviez évoqué au conseil municipal précédent, vous prévoyez une baisse et entre autres, vous savez déjà qu'il y a une partie en baisse. Vous prévoyez donc deux millions deux cent cinquante sept mille quatre cent cinquante trois euros (2 257 453), je ne suis pas inquiet sur l'aptitude de la ville à absorber cette baisse et je le ré-évoquerai après parce que j'ai l'intention de revenir sur nos ratios de niveaux. L'excédent de la ville est quand même relativement conséquent donc nous n'aurons pas de difficultés par rapport au volume de dotations perçues. Les autres produits de gestion courante, vous les situez à quatre cent soixante-treize mille euros (473 000€), nous les situons à quatre cent cinquante huit mille trois cent quatre vingt cinq euros (458 385), les produits exceptionnels quinze mille euros (15 000) ; j'ai repris ce que nous avons reçu comme produits exceptionnels, en 2013 cinq mille huit cent trente quatre euros (5 834). Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont de quarante mille euros (40 000). Donc, je l'ai évoqué tout à l'heure, le résultat reporté a été voté à l'unanimité lors du précédent conseil municipal et il est forcément intégré tel quel pour un million soixante quatre mille neuf cent cinquante euros (1 064 950). Ce qui fait que j'équilibre ma section de fonctionnement à sept millions sept cent huit mille huit cent dix sept euros cinquante quatre (7 708 817,54) ; je ne reviens pas sur le montant des recettes par habitant puisque le total des recettes par habitant est identique à celui des dépenses, nous sommes dans une démarche budgétaire. C'est tout pour la partie budget, je vous l'ai dit, nous sommes totalement satisfaits de la démarche en termes d'investissement par rapport à ce que nous avons pu avancer en termes de débat d'orientation budgétaire. Je vous ai dit que je voulais revenir sur les ratios, nous en avons parlé la dernière fois, pour moi ce n'est pas anodin, ce n'est pas particulièrement un piège ou quoi que ce soit, c'est parce que c'est une vraie démarche d'orientation pour moi. L'excédent de fonctionnement, nous sommes à un niveau, vous avez dit un peu plus la dernière fois mais j'avais pris en compte, en fait, la population de 2011 qui était à six mille cent soixante et onze (6 171) habitants et en réalité j'aurais dû prendre six mille deux cent cinq (6 205). De ce fait, l'excédent brut se situe à deux cent soixante trois euros quatre centimes (263,04) par habitant ; c'est un bonus qui sur les quinze années de statistiques que j'ai pu établir n'a jamais été atteint par la ville de Montdidier et de même c'est un volume qui est plus important que celui dont disposent les communes de même strate que ce soit au niveau départemental ou régional, nous sommes au-delà. Nous sommes déjà sur quelque chose qui offre un vrai bel élan de travail et notamment, comme je l'ai évoqué pour baisser légèrement nos recettes de fonctionnement. J'ai évoqué aussi, je tenais à évoquer la part de l'endettement ; l'endettement est très faible, le montant des remboursements annuels est assez faible sur la ville de Montdidier. Je vais le donner, en réalité, je l'ai en pourcentage et en montant, donc nous sommes à quatre vingt dix sept euros (97) par habitant. C'est un montant qui est en deçà des communes similaires du département et de la région, donc cela nous donne, au niveau de la comparaison entre d'autres excédents et les annuités de remboursements, une part des annuités dans notre excédent qui est seulement de 36,88 %. C'était pour vous dire que puisque nous avons des annuités de remboursements aussi faibles avec un excédent de fonctionnement aussi important, nous vous proposons aujourd'hui de baisser les taux de la fiscalité, vous avez une vraie marge de manœuvre. C'est ce que je voulais dire sur la partie fonctionnement et même sur le budget ».

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, il est clair que le budget qui est présenté est conforme à votre intention : « le maintien des taux que vous avez fait voter la dernière fois » et c'est pour cela qu'il est décliné ainsi ; donc, nous regardons de plus près le contenu du budget, nous nous rendons compte que, même si vous exécutez tous les amendements que nous vous avons proposés, plus vos propositions, nous pourrions arriver à baisser les taux d'imposition. L'excédent est tel aujourd'hui que si vous n'aviez repris aucune de nos propositions, ce que disait Christophe sur la baisse de 16 % est, elle, envisageable, si vous n'aviez déroulé que quelques-unes de nos propositions, nous pourrions descendre à moins dix sans mettre en difficulté cette municipalité. La proposition des moins deux permet de dérouler dans sa totalité, c'est-à-dire que vous acceptez le principe de la construction des tribunes, cela veut dire que vous validez le principe du bâtiment du futur, cela veut dire que vous validez votre déroulé concernant notre action à destination des commerçants, cela veut dire que vous vous engagez sur la vidéosurveillance, cela veut dire que tout cela sera mis en œuvre dès cette année, engagé dès cette année, financé dès cette année. Eh bien avec tout cela, nous pourrions quand même, sans mettre à mal la ville de Montdidier, baisser de 2 points. Pour vous donner le chiffre, baisser de 2 points c'est cinquante six mille euros (56 000) exactement neuf cent dix (56 910) en moins sur vos recettes, sur votre excédent. Sincèrement, nous pouvons nous le permettre et c'est pour cela que nous soumettons un contre-budget. Nous considérons que ce contre-budget est viable s'il permet de tout financer. Il y a un autre point qui m'a un peu interpellée, c'est le point concernant la recette de la Régie d'Electricité : nous vous proposons de baisser, de descendre encore de 2 points sur les taux de la taxe municipale sur l'énergie qui permet d'avoir un petit effet aussi sur les consommateurs de Montdidier. Là encore, le montant que vous reprenez est de cent cinquante

mille euros (150 000) alors que les excédents à la régie sont conséquents et permettraient, à la limite, de financer ce delta que nous pouvons estimer à 30 000 euros. J'ai une première question concernant celle-ci : « est-ce que vous vous orientez vers la baisse des taux, quand même, sur l'électricité du moins sur sa part communale parce que c'est le seul effet levier ? Je vous rappelle que nous pourrions presque le descendre à zéro finalement si nous remboursions, entre guillemets, les contribuables et les consommateurs ; en tout cas nous pourrions le faire. Et puis, dans ce cadre là, une chose qui m'a étonnée, je pensais que c'était un oubli et que vous alliez nous le proposer là, je suis très surprise que n'ayez pas été dans les quatre désignés qui siègent à la Régie puisque c'était le seul moyen pour vous de devenir la Présidente de la Régie d'Electricité. Je me suis dit : « c'est une erreur, c'est un oubli peut-être ! ». Ceci étant, vous n'avez pas modifié votre répartition donc je suppose que vous n'allez pas être la Présidente de la Régie puisque vous n'aurez pas la capacité si vous n'en êtes pas membre. Tous vos prédécesseurs ont été Présidents de la Régie. La Régie, c'est un outil précieux, Madame ! Surtout, gardez-le dans votre escarcelle ! C'est vraiment dans l'escarcelle des Maires que doit rester cette présidence. Imaginez, si vous avez demain quelqu'un qui n'a pas la même conviction, quelqu'un qui n'est pas responsable de l'exécution du budget, qui ne vous suive pas dans les choix, quelqu'un qui se dise : « dans 2 ans avec l'ouverture des marchés parce c'est ce qu'il va arriver : « nous vendons à je ne sais qui, à la SICAE, à l'EDF, peu importe, nous vendons », je crois qu'il serait sage que vous réfléchissiez à cette présidence et que vous la preniez, elle vous revient de droit, il faut l'exercer pleinement. En tout cas, sur notre proposition de contre-budget, nous proposerons de mettre au vote ce qui permet de valider l'ensemble des programmes, ce qui permet d'amener une baisse pour les contribuables de Montdidier, donc nous vous demanderons de mettre au vote les deux propositions, la vôtre et la nôtre ».

Christophe HERTOUT :

« Lorsque j'ai évoqué les taux d'imposition, je n'ai pas précisé que parmi les taux d'imposition il y a bien sûr la cotisation foncière des entreprises. Je sais que vous souhaitez avoir une politique dynamique vis-à-vis des entreprises, je sais que vous souhaitez aller à la rencontre des entreprises pour qu'elles viennent sur notre zone industrielle, cela vous apportera peut-être un petit peu dans l'écho de vos démarches, mais il est clair que l'ensemble des baisses envisagées sur les taux, elle est envisagée bien sûr vis-à-vis de la population de Montdidier, nous pouvons aussi l'envisager vis-à-vis de la CFE, c'est encore un atout supplémentaire par rapport à la politique que vous souhaitez mener. C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet du budget ».

Madame le Maire :

« Par contre, j'aimerais bien savoir et que vous m'expliquiez un peu plus dans le détail ces 16 % de baisse que vous pourriez faire. Donnez -moi plus de détails sur les... ».

Catherine QUIGNON :

« Nous vous l'avons expliqué. C'est ce que je vous ai donné en introduction et ce qu'a développé Christophe ».

Madame le Maire :

« Pour moi, ce n'est pas clair ».

Catherine QUIGNON :

« Si vous n'aviez rien déroulé en terme d'investissements, en terme de propositions, si vous étiez sur un point mort très bas, cela veut dire que l'année prochaine vous seriez à zéro euro d'excédent. Ce n'est pas ce que nous voulons vous proposer, nous sommes quand même des anciens élus qui avons eu la majorité ici, donc nous savons très bien qu'il est utile, qu'il est nécessaire d'avoir un peu d'excédent, c'est pour cela que nous ne vous proposons pas les moins 16. Le moins 10 était un point « intermédiaire ». Or dans votre budget, tel que vous l'avez décliné, nous voyons apparaître dans les équipements sportifs un investissement. Donc, vu le montant de l'investissement, nous pouvons supposer que c'est pour la tribune de foot, nous le souhaitons puisque c'est un projet que nous avons soutenu et qui contribue à améliorer l'offre. Je l'avais expliqué l'autre fois, c'est que : « si vous construisez la tribune de foot avec ses vestiaires, vous permettez à beaucoup d'autres associations de bénéficier des autres gymnases ». Autrement dit, vous pensez régler juste un problème et vous en réglez des tas. Eh bien la capacité financière cette année, pour lancer ce genre d'opération, vous pouvez avoir une reprise sur excédent, vous pouvez faire une demande de réserve parlementaire et nous avons en face l'ATD et ensuite vous pouvez faire une partie sur l'emprunt. Sur le Bâtiment du Futur, c'est la même chose ; en ce qui concerne les charges sur les frais de personnel nous vous donnons à la limite le quitus des trois cent mille (300 000), nous vous les donnons même si nous considérons que c'est trop ; mais comme nous ne savons pas comment vous allez organiser la réforme des rythmes, etc. Nous vous laissons vous occuper de cela pour que vous ne soyez pas coincés et que vous puissiez, à votre manière, peut-être, porter un projet qui serait différent du nôtre. Nous, nous étions sur le principe de la gratuité pour l'ensemble des utilisateurs, donc cela amenait un certain nombre de propositions. Je ne sais pas si vous serez sur ce même principe ou si vous n'y serez pas, en tout cas,

il y aura forcément un coût qui va être atténué par la dotation d'Etat qui viendra en parallèle parce que dans le cadre de la réforme, vous aurez une dotation par élève. Si jamais, pour être très pointue, si jamais vous disiez : « je facture aux enfants qui ne sont pas de Montdidier et je ne facture pas aux enfants qui sont de Montdidier », eh bien, si vous étiez dans cette hypothèse, nous vous demanderions de nous calculer exactement l'aide de l'Etat par enfant, sans facturer le coût total, le coût du bâtiment qui est utilisé pour cette activité, pourquoi ? « Parce que les maires ruraux, quand ils versent la subvention pour que les enfants fréquentent nos établissements, prêtent une partie de cette quote-part. Donc, ils la payent déjà une fois, il ne serait pas juste et légitime de la faire payer une seconde fois aux parents. Mais là, pour le moment, c'est trop tôt, donc je ne ferai pas de procès d'intention ; je pars du principe que vous êtes sur un postulat, où il va y avoir beaucoup de personnel, beaucoup de moyens mis en œuvre, je ne sais pas comment vous allez faire les choses, peu importe. Donc, en partant de votre postulat et des nôtres, nous pouvons arriver au moins deux facilement, sans que cela vous mette en déséquilibre pour l'année prochaine et sans que vous n'ayez pas d'excédent. Pour nous l'objectif n'est pas que vous n'ayez plus d'excédent l'année prochaine et que nous ne puissions plus rien faire ; pour nous, l'objectif est de se dire que la situation est saine, qu'elle permet la redistribution ».

Christophe HERTOUT :

« Si le sens de la question était aussi de savoir sur quelle phase budgétaire nous pouvions partir si nous faisons moins 16 %, je vous l'ai plus ou moins dit tout à l'heure. Je ne sais pas si j'ai bien précisé les chiffres de manière détaillée. En terme de charges à caractère général, au lieu de partir sur un montant de deux millions cent soixante dix neuf mille soixante huit euros (2 179 068), nous serions carrément sur une proposition d'un million neuf cent cinquante deux mille trois cent soixante huit euros (1 952 368) et pour les charges de personnel nous serions sur une proposition, non pas de trois millions sept cent vingt deux mille huit cent onze euros (3 722 811) mais sur une proposition de trois millions quatre cent cinquante neuf mille deux cent cinquante trois (3 459 253), donc cela sur l'idée d'une maximisation, si j'ose dire, de la baisse des taux d'imposition. Madame QUIGNON vous a bien indiqué que ce n'est pas forcément la solution la plus pertinente, c'est bien pour cela que nous ne vous l'avons pas présentée en premier ressort. Si la question portait aussi sur le niveau des taux, après application des moins 10 %, moins 5 %, moins 7 %, la taxe d'habitation avec ces taux minimaux de moins 2 % serait à 24,40 %. Je vous avais dit que je vous l'avais préparé la dernière fois, la taxe foncière sur le bâti à 13,57 %, la taxe foncière sur le non bâti à 32,37 % et la CFE qui est actuellement à 11,54 % serait à 11,31 %. Evidemment, si nous faisons moins 16, nous serions encore plus en-dessous ; j'ai quand même fait le calcul, mais je l'ai dit, ce n'est pas la solution la plus pertinente, Madame QUIGNON vous l'a dit aussi, nous sommes à 20,66 % pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti nous sommes à 11,50 %, la taxe foncière sur le non bâti nous sommes à 27,41 % et la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 9,58 %. J'espère que nous avons répondu à vos questions ».

Madame le Maire :

« Donc vous, vous pensez que par rapport à l'année précédente nous devrions être largement en dessous » ?

Catherine QUIGNON :

« Pas largement, nous vous proposons moins deux parce que nous avons prévu, dans un premier temps un maintien avec une descente, le moins deux permet d'amorcer tranquillement la descente sans avoir d'effet qui soit néfaste et qui après pénalise pour l'avenir. Donc, nous l'avons inscrit dans notre programme, nous avons déjà commencé sur les tarifs, les prestations, à avancer la baisse, il faut y aller tranquillement pour qu'il n'y ait pas un effet ciseaux. Même si vous descendiez de manière brutale sur certains postes, il pourrait y avoir des dégâts collatéraux parce que vous n'auriez pas eu le temps de vous adapter. En descendant progressivement, c'est possible. Mais nous, nous avons pris votre proposition, elle est conforme. Vous avez fait voter, autrefois, le maintien des taux, donc il est normal que le budget que vous proposez soit celui que vous présentez. Nous vous avons proposé, nous, une baisse des taux, il est donc normal que nous soumettions un contre-budget, parce que nous avons pris des éléments de votre budget qui intègrent vos préoccupations, qui prend en compte les nôtres, c'est-à-dire que pour nous, il est important, nous savons bien qu'il est très difficile, actuellement, pour l'ensemble des gens qui ont des salaires moyens, qui prend en compte la baisse de la fiscalité, la baisse des tarifs sur les prestations et qui permet de continuer à investir parce que si nous ne continuons pas à investir, et ce n'est pas ce que nous souhaitons, il y a un autre effet : « c'est que le monde de l'entreprise tombe ». Si demain nous nous limitons à quelques petits travaux qui n'ont pas d'envergure, ces entreprises n'ont pas de boulot et quand elles n'ont pas de boulot, il n'y a pas de salariés derrière. Donc, nous avons toujours une logique d'investissement soutenue sur cette commune, que ce soit sur la voirie, que ce soit sur les réseaux, que ce soit sur les équipements ; après, chacun choisit le volume de ces investissements et là où ils émettent en cas d'investissement, peu importe, vous allez choisir de faire A, nous aurions peut-être fait B, mais en tout cas la logique d'investissement c'est une logique qui est importante parce que sinon le monde économique est complètement en dérision, donc la commune a besoin de cela. Dans l'hypothèse que nous

formulons et que peut-être si vous souhaitez en discuter avec votre majorité, suspendre la séance pendant dix minutes, votre adjointe aux finances n'est pas là et c'est dommage parce que s'il y a quand même un exercice d'adjoint aux finances qui est utile c'est quand même le vote du budget, c'est l'acte essentiel et majeur pour l'adjoint aux finances, et donc elle n'est pas là, elle ne peut pas vous éclairer dans votre choix, mais sachez que quand nous le faisons c'est de manière délibérée, ensemble, et que c'est ce que nous aurions pu faire. Après c'est votre choix, c'est votre libre arbitre, c'est pour cela que soit vous faites une suspension de séance et vous vous dites, après tout vous n'avez pas à travailler sur cette hypothèse et pourquoi pas, soit vous campez sur votre position, c'est aussi votre droit de dire : « je maintiens la fiscalité telle que et même si vous m'avez donné un éclairage différent, je n'en tiens pas compte », c'est votre droit. Nous, en tout cas, nous sommes sur ce schéma là, nous demandons le vote sur les deux propositions, la vôtre et la nôtre ».

Madame le Maire :

« Alors, il est évident que ce que nous avons proposé c'est par rapport à ce que nous avons prévu au niveau du fonctionnement et des investissements. Il me semble déjà que nous sommes dans quelque chose de très raisonnable. Je pense que, quand même au niveau de la ville de Montdidier, il y a pas mal de choses à faire. Si nous diminuons encore, je ne sais pas dans quel état nous allons retrouver la ville de Montdidier ».

Catherine QUIGNON :

« Vous vous rappelez, Madame, sans regarder votre papier, sans le regarder : quel est le montant de l'excédent que nous vous laissons ? Non, ne regardez pas » !

Madame le Maire :

« Un million et quelques... ».

Catherine QUIGNON :

« Voilà ! Quel est le montant des moins deux, quel est l'impact ? Je viens de vous le dire ».

Madame le Maire :

« Deux cent mille en moins ».

Catherine QUIGNON :

« Non, cinquante six mille euros (56 000) ».

Madame le Maire :

« Cinquante six mille euros (56 000) » ?

Catherine QUIGNON :

« Cinquante six mille euros (56 000). Nous ne vous faisons pas une proposition qui est complètement délirante. Ce que nous proposons n'est pas délirant ».

Madame le Maire :

« Bon, nous allons passer au vote. Nous proposons de voter le budget que nous avons présenté. Eventuellement, je vous propose de voter pour la proposition de Madame QUIGNON.

Madame le Maire :

Donne lecture du budget primitif 2014 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	7 008 054 €
Opérations d'ordre	141 100 €
Virement à la section d'investissement	675 153 €
Total des dépenses de fonctionnement	7 824 307 €

- Recettes	
Opérations réelles	6 719 357 €
Excédent reporté	1 064 950 €
Opérations d'ordre	40 000 €
Total des recettes de fonctionnement	7 824 307 €

Section Investissement

- Dépenses	
Opérations d'ordre	40 000 €
Opérations réelles	2 341 252 €
Reste à réaliser	195 588 €
Résultat reporté	553 943 €
Total des dépenses d'investissement	3 130 783 €

- Recettes	
Opérations réelles	1 565 000 €
Opérations d'ordre	141 100 €
Virement de la section de fonctionnement	675 153 €
Affectation	592 023 €
Reste à réaliser	157 507 €
Total des recettes d'investissement	3 130 783 €

Total Général	10 955 090 €	10 955 090 €
----------------------	---------------------	---------------------

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, vote le budget primitif Ville 2014,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

29 votants
 23 pour
 6 contre (Mrs Marié, Triplet, Hertout et Mmes Ricquer, Fournier, Quignon)

Les membres de la liste « Agir pour réussir » ont proposé un budget primitif alternatif qui n'a pas été retenu par l'Assemblée délibérante.

29 votants
 6 pour

1 abstention (Mme Caron)
22 contre (Mmes Carpentier, Rigoulet, Durieux, Rodrigues, Barbier, Wellem, Bridoux, Dubois, Boitelle, Fontagne, Witas et Mrs Sénéchal, Lheureux, Heintz, Carpentier, Garret, Parmentier, Muller, Bridoux, Arnaud, Louillet, Féraux)

3) Budget primitif 2014 - Eau

Christophe HERTOUT :

« Nous confirmons le budget, parce que nous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire et comme nous l'avons également évoqué lors de la commission de finances du 23 avril 2014, il y a des travaux à faire sur le réseau de la ville de Montdidier. Donc, nous sommes tout à fait d'accord avec vos propositions ».

Madame le Maire :

« Merci, Monsieur HERTOUT, d'être raisonnable à ce niveau là ».

Christophe HERTOUT :

« Je vais quand même reprendre parce que tout à l'heure je n'ai pas voulu trop rebondir, vous avez employé le terme « raison » ou « raisonnable » en clôture de notre débat sur le budget ville, je ne laisse pas quiconque envisager qu'une de mes propositions ne soit pas raisonnable, d'autant qu'elle a été raisonnée, préparée, approfondie. Il y a quelques heures de travail derrière, elle a été discutée à plusieurs, c'est un travail de collaboration, de coopération, donc vous ne pouvez pas parler de choses qui ne soient pas raisonnées, qui ne soient pas issues d'un raisonnement, en l'occurrence c'est le cas. C'est vrai, que vous puissiez dire que nous n'avons pas le même point de vue, je peux l'entendre. Nous savons très bien qu'à d'autres occasions, nous n'aurons pas le même point de vue, je vous le concède, mais je ne concéderai pas le terme de proposition non raisonnée. Merci ».

Madame le Maire :

« Merci, Monsieur HERTOUT ».

Mme le Maire fait lecture du budget Eau 2014 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	709 083 €	
Recettes		914 345 €
Restes à réaliser	85 263 €	97 026 €
Déficit reporté	217 025 €	
	-----	-----
	1 011 371 €	1 011 371 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 285 514 €	
Recettes		1 173 000 €
Excédent reporté		112 514 €
	-----	-----
	1 285 514 €	1 285 514 €
Total général	2 296 885 €	2 296 885 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2014 service de l'eau.

4) Budget primitif 2014 - Assainissement

Catherine QUIGNON :

« Lors du D.O.B, nous avons fait une proposition qui demandait à ce que nous baissions de vingt centimes le prix du m³ de l'assainissement, donc là, avec les excédents qui sont sur ce budget il est fort facile de prendre en compte cette demande et d'y accéder. Est-ce que vous validez la baisse du tarif assainissement et du coup l'intégration d'une diminution de recettes dans votre budget » ?

Christophe HERTOUT :

« Sachant que je complète les propos de Madame QUIGNON, que nous avons envisagé cette baisse sur une alternative, considérant que nous prenons une baisse éventuelle de 20 centimes, le tarif actuel est de 50 centimes d'euro pour une baisse à 30 centimes d'euro le m³, oui, mais une baisse de 20 centimes qui donne 30 centimes d'euro le m³ et donc, il y a un budget qui est travaillé sur cette alternative. Souhaitez-vous que nous approfondissions cette partie du budget ?

Madame le Maire :

« Si vous voulez, je pourrai peut-être le faire. Au niveau de la redevance assainissement collectif vous m'avez dit que nous étions à 50 centimes, nous avons une consommation de trois cent cinquante mille m³ (350 000) d'eau à l'année, ce qui nous fait, déjà nous ne sommes pas très bons au niveau de la proposition que nous avons actuellement puisque nous sommes à trois cent cinquante mille euros (350 000), donc nous ne sommes plus qu'à la moitié ce qui fait cent soixante-quinze mille euros (175 000) ; nous sommes bien en-dessous et avec ces montants, nous n'avons aucun moyen de faire les travaux au niveau de la commune, au niveau de l'eau et de l'assainissement ».

Catherine QUIGNON :

« Mais là, vous confondez le budget eau et le budget assainissement. Sur le budget eau, et c'est pour cela que nous avons voté ce budget eau, nous considérons que là, effectivement, votre marge de manœuvre, pour réaliser les travaux dont nous savons qu'ils sont pertinents que vous devriez les arrêter. Là, nous n'avons pas demandé une baisse du prix de l'eau, nous sommes bien d'accord. Sur le budget assainissement, la station d'épuration est en cours avec son amortissement, les branchements plomb : « j'avais demandé la prolongation pour que vous puissiez bénéficier de la subvention, vous l'avez renouvelée donc, du coup, vous allez être subventionnée pour réaliser ces travaux qui pouvaient être supportés par ce budget », est-ce que vous savez quand nous chiffrons notre proposition de combien cela va vous amputer » ?

Madame le Maire :

« Mais là de toute façon, nous ne sommes pas bons dans les tarifs ! ».

Catherine QUIGNON :

« Non, vous Madame, vous considérez que nous ne sommes pas bons dans les tarifs. Vous avez un excédent de cinq cent vingt-six mille neuf cent trente euros (526 930), en excédent ! Alors, évidemment ce n'est plus les huit cent mille (800 000) ou les sept cent mille (700 000), nous sommes d'accord. Est-ce que nous avons vocation, quand nous sommes une municipalité, à s'enrichir ? « Non » ! Nous avons vocation à répondre aux besoins. Au moment où nous avons municipalisé ce service, c'était en 2008, la SAUR qui était notre prestataire demandait chaque année des augmentations de tarifs que nous avons refusées. Quand nous avons récupéré ce service, tout était à refaire : « l'eau et l'assainissement », la station d'épuration n'était pas aux normes, nous étions mis dans l'obligation de la réhabiliter très rapidement ; donc le choix s'est porté, dans un premier temps, non pas sur une hausse des tarifs ni en eau ni en assainissement mais simplement sur le maintien, pourquoi ? Parce que les prestataires privés, quand ils vous facturent le prix, prennent en moyenne 20 %, parce que quand nous, nous sommes capables de changer cent, deux cents, trois cents branchements de plomb par an, eux ne nous en changeaient que dix, quinze quand c'était dans une bonne année. Donc là, c'est clair que sur ce budget-là, les choses sont enclenchées, sont payées en partie. Alors même si vous n'acceptez pas les vingt centimes, vous pouvez amorcer la décrue, sauf si vous nous dites : « moi, je souhaite avoir un gros bas de laine dans tous les domaines », ce n'est jamais ce qui nous a animé ; à chaque fois, dans les choix nous nous sommes dit : « nous maintenons, une fois que nous avons stabilisé et fait les travaux, nous descendons parce que sinon cela ne sert à rien ». Si nous faisons comme le privé, ce qui n'est pas notre logique, vous êtes une municipalité, vous n'êtes pas une entreprise privée qui doit alimenter ses actionnaires. Nous sommes une entreprise au service de ses habitants et quand nous sommes au service de ses habitants et que nous pouvons le faire, il faut le faire. Là, vous nous dites : « je ne peux pas aller jusqu'à vingt centimes parce que je considère que c'est trop », le coût sur un an serait de cent treize mille euros soixante-quinze, effectivement, vous descendrez encore, vous descendrez à quatre cent mille euros d'excédent. Voilà où nous serions. Le fait, en tout cas, d'avoir fait le choix de baisser sur l'assainissement a permis à une entreprise de Montdidier d'économiser sur sa facture sept mille huit cents euros par an. C'est aussi cela le soutien de l'économie. Donc là, dans votre proposition, j'ai bien compris que vous n'allez pas baisser. Ayez conscience que vous pouvez le

faire, que là, vous cherchez quelque part, sur certains budgets, à vous faire du gras dans une période où il ne faut pas en faire. Si nous étions dans une période de plein essor, où tout le monde a son salaire qui évolue, où tout va très bien, nous ne nous poserions peut-être pas cette question-là parce que nous nous dirions que le prix est quand même déjà compétitif ; cela n'est pas le cas, le prix moyen des retraites ici est de six cent quarante-cinq euros (645), c'est un prix moyen ! Le prix moyen des salariés, c'est le SMIC ! La plupart de vos salariés ici sont au SMIC et quand ils ont le SMIC plus dix, plus vingt, ils sont déjà sur une fourchette plus intéressante. Quand nous avons ces chiffres-là, cela doit vous faire écho parce que l'eau, quel que soit le salaire que l'on gagne, c'est le même prix pour tout le monde, pour tout le monde. Quand vous gagnez deux mille euros ou quand vous en gagnez mille ou six cents, le fait de payer cinquante euros ou de payer cent euros, ce n'est pas la même chose que d'en payer quarante, quatre-vingt-dix ou cent vingt. Je veux dire, il en faut avoir conscience, nous sommes dans une commune qui a ses psychologies, il faut donc s'adapter. Nous avons avancé cette décroissance, volontairement. A l'époque, nous avons baissé de soixante-dix centimes, c'est pour cela que quand vous annoncez le chiffre, eh bien oui forcément nous avons baissé de soixante-dix centimes et nous avons mis vingt centimes sur l'eau donc cela faisait moins cinquante sur la facture. Nous avons eu raison de faire cela puisqu'aujourd'hui vous avez un résultat excédentaire sur l'eau. Sincèrement, je pense que, là encore, réfléchissez, c'est un domaine sur lequel vous pouvez intervenir, si vous ne faites pas moins vingt centimes, vous faites moins dix centimes mais vous n'allez pas vous mettre à mal, vous n'allez pas être en déficit et vous ne serez pas obligée d'augmenter les prix l'année prochaine ».

Madame le Maire :

« Comme je vous l'expliquais, nous ne sommes pas bons dans les tarifs ».

Catherine QUIGNON :

« Vous considérez, vous considérez... ».

Madame le Maire :

« Non Madame QUIGNON, vous ne m'écoutez pas non plus. Aujourd'hui, il y a plein de travaux à faire au niveau de l'eau ; Nous sommes à 61 % de rendement au niveau de l'eau alors que nous devrions avoir une moyenne de 80 %. Il y a des fuites, nous avons plein de canalisations à changer ».

Catherine QUIGNON :

« Ce n'est pas possible cela ! Madame, je viens de vous donner l'explication, c'est simple cela ».

Madame le Maire :

« C'est votre explication, c'est votre façon d'expliquer les choses ».

Catherine QUIGNON :

« Non, non, je vous la donne : vous avez deux budgets ; vous avez un budget... ».

Madame le Maire :

« Oui Madame QUIGNON, je suis d'accord avec vous, mais sur la facture des citoyens, pour les citoyens l'eau et l'assainissement sont sur la même facture ».

Catherine QUIGNON :

« Madame, s'il vous plaît, écoutez-moi ! Le budget eau, qu'est-ce que nous finançons avec le budget eau ? Nous finançons le réseau d'eau potable, c'est ce que vous avez évoqué. Nous finançons les fuites, c'est ce que vous avez évoqué ; c'est ce que nous appelons, Madame, je suis désolée de vous le dire, le budget eau. Sur le budget assainissement, c'est ce qui sort des réseaux, c'est ce qui sort ! Ce n'est pas le même budget et c'est pour cela que nous avons voté pour le budget eau, c'est parce que nous savons très bien que le taux de rendement n'est pas bon, c'est parce que nous savons très bien qu'il y a des travaux à faire sinon nous n'aurions pas voté pour le budget eau ; c'est nous qui l'avions augmenté l'année dernière ; nous l'avons augmenté de vingt, nous l'avions baissé de soixante-dix, cela faisait moins cinquante sur la facture ; là, nous ne vous avons pas proposé de baisser sur le budget eau puisque nous avons conscience qu'il faut faire des travaux. Par contre, sur l'assainissement Madame, et ce n'est pas la même chose, l'eau et l'assainissement ne sont pas la même chose, ce sont deux budgets séparés. Regardez bien ! Vous ne l'avez pas vu passer en un budget unique, vous avez une ligne différente. Eh bien, Madame, sur le budget assainissement, les branchements plomb, je l'ai signée la prolongation et vous l'avez validée, et heureusement, les branchements plomb, c'est quasiment fini en un an, un an et demi, c'est terminé, nous avons été fort bien subventionnés. Si vous n'aviez pas suivi ma demande de prolongation vous perdiez cet argent-là. Là, vous l'avez fait, c'est normal ! Vous êtes dans la continuité. Donc là sur le budget assainissement, Madame, je parle bien de

l'assainissement et ne me faites pas l'amalgame des deux parce que cela n'a rien à voir, moi en tant qu'utilisateur, vous en tant qu'utilisatrice, le voisin d'à côté ne paye pas la même chose. Sur le budget eau, vous payez votre alimentation en eau potable, la préservation de vos points de captage. Donc effectivement, sur ce budget-là, il faut vous garder un peu d'argent. Par contre, sur le budget assainissement et tous les travaux que vous avez évoqués sont des travaux en eau mais pas en assainissement. Je ne me serais pas permis de faire cet amalgame là et de dire « baissez l'eau » ! Nous sommes sur des propositions qui tiennent la route, qui prend en compte ce que nous avons ici, nous le savons. Donc, ce n'est pas la même chose et c'est pour cela que nous vous proposons de baisser sur l'assainissement et pas sur l'eau ».

Madame le Maire :

« Merci, Madame QUIGNON, mais cela ne changera pas le problème, il y a quand même un gros souci au niveau de l'eau. Mais ok, pour l'assainissement, j'ai bien compris ».

Catherine QUIGNON :

« Proposez une baisse de 20 en assainissement et de 10 en eau, et au moins vous pourrez financer vos travaux ».

Madame le Maire :

« Vous régularisez ce qui a été mal fait avant ».

Catherine QUIGNON :

« Pas du tout, Madame ! Cela n'a pas été mal fait. Vous pouvez regarder l'état des comptes, il n'y aurait pas d'excédent si c'était mal fait ».

Madame le Maire :

« Nous allons passer au vote » ?

Patricia SOISSON :

« Est-ce que nous pouvons voter à bulletin secret, s'il vous plaît » ?

Catherine QUIGNON :

« Oui, nous faisons la demande pour voter à bulletin secret ».

Madame le Maire :

« Nous continuons à voter à main levée quand même ».

Catherine QUIGNON :

« Non Madame, si on vous fait une demande de vote à bulletin secret, nous sommes un groupe, vous devez organiser le vote. S'il faut des feuilles de papier... Est-ce que quelqu'un veut des feuilles de papier ? ».

Marc MULLER :

« Madame QUIGNON il y a quand même des travaux d'assainissement, il faut quand même faire face aussi à ces travaux-là. Il y a dans nos quartiers, par exemple, des bouches d'égouts, des choses qui sont très mal faites, nous voyons des rats sortir, nous ne pouvons laisser comme cela. Il faut quand même entretenir ce réseau-là, l'écoulement des eaux, nous devons y faire face aussi ; nous pouvons avoir une catastrophe naturelle, des inondations qui peuvent aussi détériorer. Il faut avoir quand même un petit package ».

Catherine QUIGNON :

« Monsieur MULLER, l'assainissement, tous les branchements, vous avez déjà vu moultes travaux, vont être..., cela faisait partie, chaque fois quand nous allions refaire le branchement plomb du coup nous refaisons le réseau d'assainissement, nous parlons bien d'assainissement quand vous faites un programme de voirie. Nous, nous intégrions trois cent mille euros en budget voirie, c'était souvent multiplié par deux voire parfois par trois, pourquoi : « parce qu'au fur et à mesure nous refaisons ce qu'il y avait besoin en gaz, eau, assainissement et les bouches d'égouts. Donc, là, même si vous baissez de vingt centimes, vous pouvez continuer à financer des travaux que l'on appelle des travaux d'entretien. Là, nous sommes dans de l'entretien. Mais en tout cas, l'ensemble des travaux ont été financés et sont déjà en cours ».

Marc MULLER :

« Nous ne sommes pas à l'abri de catastrophes même s'il y a des assurances ».

Catherine QUIGNON :

« C'est pour cela que nous n'avons proposé que vingt centimes. Nous avons proposé vingt centimes, je vous rappelle le delta cinq et quelques mille euros d'excédent et nous en perdrons, si nous descendons de vingt centimes, nous perdons cent mille, cent sept mille euros ».

Christophe HERTOUT :

« Monsieur MULLER, je n'ai pas eu l'occasion de décliner le budget assainissement mais il est évident que dans notre budget assainissement il y avait un financement d'investissement. Je n'avais pas que des dépenses et des recettes en fonctionnement, j'avais bien aussi des dépenses et des recettes en investissement. Donc, nous n'étions pas dans une situation - nous stagnons, nous arrêtons tout -, parce que nous avons baissé les tarifs ».

Madame le Maire :

« Nous passons au vote ».

Catherine QUIGNON :

«Le bulletin secret, quelle est la proposition que nous mettons au vote dans le cadre du vote à bulletin secret ? La baisse de vingt centimes ou le maintien de votre proposition » ?

Madame le Maire :

« Je propose le maintien de notre proposition ».

Jean HEINTZ :

« Est-ce que je peux me permettre de prendre la parole, Madame le Maire » ?

Madame le Maire :

« Oui ».

Jean HEINTZ :

« Excusez-moi, je vous rappelle, Madame QUIGNON, que le vote à bulletin secret doit être demandé par un tiers des membres du Conseil Municipal ».

Catherine QUIGNON :

« Vous êtes combien de présents » ?

Jean HEINTZ :

« Deux tiers ».

Catherine QUIGNON :

« Vous êtes combien de présents » ?

Jean HEINTZ :

« Par ici : un, deux, trois, quatre....dix. Vous êtes combien de ce côté-là ? Le tiers de 25 fait sept et quelques. Vous êtes d'accord avec moi, Madame, pour dire que le tiers... » ?

Catherine QUIGNON :

« Il faut regarder le règlement intérieur, je ne l'ai pas sous la main ».

Christophe HERTOUT :

« Est-ce qu'il faut un vote à bulletin secret pour savoir si nous pouvons voter à bulletin secret » ?

Jean HEINTZ :

« Nous pouvons voter » !

Christophe HERTOUT :

« Auquel cas, cela permettrait aux membres de votre liste de s'exprimer librement puisque là vous avez l'air de considérer qu'ils vont, systématiquement, voter contre le vote à bulletin secret. Vous disposez du vote de vos colistiers mais, en l'occurrence, je ne suis pas sûr que tout le monde soit disposé à voter contre un vote à bulletin secret ».

Jean HEINTZ :

« Non mais Christophe, ce n'est pas la question ».

Christophe HERTOOUT :

«C'est là la question puisqu'exactly tu viens de me dire Jean : - que nous disposions de six voix uniquement et je compte bien avec Catherine, Christophe, Jean, Jacqueline, Patricia et moi-même, nous sommes bien six. Donc, en l'occurrence, tu considères que les six voix favorables au vote à bulletin secret sont les nôtres ce qui, par déduction, nous amène au fait que les autres membres du Conseil Municipal sont contre le vote à bulletin secret, c'est ce que j'en déduis ».

Jean HEINTZ :

«Christophe, je te dis simplement que la règle, si mes souvenirs sont bons, est d'un tiers... ».

Catherine QUIGNON :

« Sortez le règlement intérieur. Je ne l'ai pas vu ».

Jean HEINTZ :

« Pardon Madame » ?

Catherine QUIGNON :

« Sortez le règlement intérieur. Je ne l'ai pas ».

Jean HEINTZ :

« Je pense que c'est cela. De mémoire, je vous dis cela. Ce n'est pas pour critiquer ».

Catherine QUIGNON :

« Non, mais il y a un règlement ».

Jean HEINTZ :

« Le règlement intérieur est là » !

Catherine QUIGNON :

« Lisez le règlement, nous verrons bien ».

Jean HEINTZ :

« Bien, c'est tout. Ce n'est pas pour dire que vous vous désengagiez ou quoi que ce soit ».

Christophe HERTOOUT :

« J'ai entendu le « six ». Je l'ai entendu ».

Jean HEINTZ :

« Je n'ai pas dit six uniquement ».

Marc MULLER :

« Mais il ne faut pas dire non plus qu'il y a une main mise. La dernière fois, il y a un vote ... ».

Jean HEINTZ :

« Ah oui, non mais vraiment » !

Catherine QUIGNON :

« Vous vous emportez Monsieur MULLER ».

Christophe HERTOOUT :

«C'est strictement sur ce vote-là ».

Marc MULLER :

« Mais je m'explique ».

Jean HEINTZ :

« Sur les votes, c'est cela ».

Catherine QUIGNON :

« Un tiers des membres présents, c'est cela » ?

Madame le Maire :

« Mais si vous voulez, nous allons voter à bulletin secret ».

Jean HEINTZ :

« Bon voilà » !

Mme le Maire fait lecture du budget Assainissement 2014 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	265 392 €	Recettes	585 619 €
Restes à réaliser	2 408 €		2 531 €
Déficit reporté	320 350 €		
	-----		-----
	588 150 €		588 150 €

Section d'exploitation

Dépenses	987 663 €	Recettes	460 733 €
Excédent reporté			526 930 €
	-----		-----
	987 663 €		987 663 €

Total général **1 575 813 €** **1 575 813 €**

Après avis de la commission des finances, le conseil décide de délibérer à bulletin secret et vote le budget primitif 2014 service de l'assainissement, à la majorité.

29 votants

21 pour

7 contre

1 blanc

5) Budget primitif 2014 - Annexe n°6 (Zone Industrielle)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2014 qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	20 000 €		
Déficit reporté	-		
Recettes			20 000 €
	-----		-----
	20 000 €		20 000 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	135 000 €		
Recettes réelles			135 000 €

Déficit reporté	-	
	-----	-----
	135 000 €	135 000 €
Total général	155 000 €	155 000 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2014 - annexe n°6 Zone industrielle.

6) Budget primitif 2014 – Annexe n°7 (Hôtel d'entreprises)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° 7 Hôtel d'entreprises 2014 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	19 417 €	
Déficit reporté	18 515 €	
Recettes réelles		37 932 €
	-----	-----
	37 932 €	37 932 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	53 895 €	
Recettes réelles		53 895 €
	-----	-----
	53 895 €	53 895 €

Total général	91 827 €	91 827 €
----------------------	-----------------	-----------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2014 - annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

7) Budget primitif 2014 – Annexe n°8 (Cinéma)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2014 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	32 563 €	
Recettes		16 237 €
Restes à réaliser		-
Excédent reporté		16 326 €
	-----	-----
	32 563 €	32 563 €

Section de fonctionnement

Dépenses	161 787 €	
Recettes		158 940 €
Excédent reporté		2 847 €
	-----	-----

	161 787 €	161 787 €
Total général	194 350 €	194 350 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2014 – annexe n°8 Cinéma.

8) Budget primitif 2014 - Annexe 9 (Bâtiment du Futur)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°9 Bâtiment du Futur qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	2 500 000 €	
Recettes réelles		2 494 491 €
Déficit reporté	2 991 €	
Restes à réaliser	166 500 €	175 000 €
	-----	-----
	2 669 491 €	2 669 491 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	-	
Recettes réelles		-
Déficit reporté		-
	-----	-----
	-	-
Total général	2 669 491 €	2 669 491 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2014 - annexe n°9 Bâtiment du Futur.

9) Effectif du personnel 2014

Catherine QUIGNON :

«Madame le Maire, nous avons laissé, à chaque fois, un préavis favorable à la commission de finances sans insister sur le fait que les commissions, une nouvelle fois, ne s'étaient pas réunies et en espérant que ce serait donc la dernière fois parce que, maintenant, vous aurez le temps de vous organiser. En ce qui concerne les effectifs du personnel mais aussi le déroulé concernant les contrats aidés, il y a deux approches qui peuvent être différentes, mais là, nous souhaitons plutôt attirer votre attention : « vous avez des gens en contrats aidés qui bénéficient d'un complément ASSEDIC et qui se retrouvent donc sur un salaire équivalent au SMIC quand ils ont les deux compléments ». Si vous prenez ce schéma là, vous allez donc les faire travailler 26 heures ou 35, peu importe, et vous allez avoir un delta qui sera compensé ; si vous prenez tous vos contrats aidés en 35 heures sans vous être assurée précédemment que vous avez ce complément, eh bien finalement, vous allez prendre moins d'agents parce que les taux d'accompagnement sont plafonnés soit à 20 heures, soit à 25, soit à 26 selon le type de contrat. Vous avez donc une aide de l'Etat qui vous évite d'avoir des gens à votre permanence qui vous demandent des bons alimentaires et c'est une démarche que nous avons soutenue en disant : « il vaut mieux que les gens travaillent plutôt que les gens soient sur une quête incessante. Par contre, chaque fois que vous accordez 15 heures non financées par l'Etat ou 10 heures non cofinancées par l'Etat, c'est tous les deux ou trois contrats, un emploi de moins qui se crée. Je vous invite, dans l'exercice de ce dispositif, à regarder vraiment quand vous les accordez, comment était la situation avant l'entrée en contrat aidé et est-ce qu'elle était judicieuse, fidèle. Il faut savoir que les dispositifs sont différents quand il y a des cofinancements en Conseil Général ou pas. Soyez vigilante parce que vous allez probablement comprendre, donc regardez bien et ayez toujours à l'esprit cela, que chaque fois que vous prenez un temps plein, et il y a des gens qui méritent d'avoir un temps plein et qui n'ont pas de complément ASSEDIC, dans ces cas-là effectivement, passer à 35

heures, c'est très bien. Par contre, pour ceux qui ont le complément, eh bien il vaut mieux avoir trois agents que deux qui travaillent sur ces trois personnes qui travaillent ». Donc cela, nous ne faisons pas de procès d'intention, mais par contre, dans le cadre du suivi de la commission sur le personnel, etc, nous aimerions avoir, à chaque fois, quand elle se réunira, le nombre d'emplois et la catégorie avant, de manière à ce que nous puissions ensuite regarder si c'était juste nécessaire et justifié ».

Madame le Maire :

« Ce sera fait. Merci, Madame QUIGNON ».

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2014, comme suit :

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché	A	1
Rédacteur	B	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Secteur technique		
Technicien	B	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	7
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	31
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2
Agent de maîtrise	C	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	5
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	C	2
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	1
Secteur culturel		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Assistant d'enseignement artistique	B	15
Secteur animation		
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1
Police municipale		
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier et Brigadier chef	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Garde champêtre chef	C	1
Gardien	C	1

Adjoint technique ayant les fonctions d'ASVP	C	2
Emplois divers		
Apprenti		0
CUI - CAE		43
Emploi avenir		13

Budget Eau

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Technicien	B	1
Emploi avenir		0

Budget Assainissement

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2
Rédacteur	B	1
Emploi avenir		2

Budget Cinéma

<u>Grade ou emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2

10) Commission communale des impôts

L'article L1650 du code général des impôts prévoit le rôle de la commission Locale des Impôts et le mode de désignation des commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que leurs suppléants est de huit.

Une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions est dressée par le conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, une liste de 32 contribuables :

Titulaires : Okan Tanju, Evrard Daphné, Lessieux Murielle, Bizet Christophe, Cavier Claudine, Pannet Gérard, Cazin Michel, Dubreucq Luc, Perrineau Jean-Marie, Rubin Lorena, Chely Myriam, Sirot Claire, Blois Claudette, Boury Jean-Pierre, Demuynck Gilles.

Extérieur : Peguet Sylvain.

Suppléants : Desprez Martial, Largilliere Guy, Quintelier Justine, Vieille Sandrine, Karolczak Gérard, Chaline Marcel, Decaux Gilles, Cantisane Christiane, Camus Daniel, Briou Bruno, Noyelle Xavier, Lievin André, Debeauvais Yohann, Diot Sébastien, Lepage Philippe.

Extérieur : Beaugrand Christophe.

11) Formation des élus

Catherine QUIGNON :

« Nous validerons puisque que c'est le droit à l'exercice des élus, par contre, je vous demanderai en tant que Présidente du groupe, d'être destinataire du volume total annuel que cela représente, merci. ».

Madame le Maire :

« D'accord ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est tenu de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre (Code général des collectivités territoriales, article L2123-12).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits....)

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 10%(maxi 20%) du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus. Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus,
- décide d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune.

12) Participation aux dépenses scolaires – Ecole Sainte Thérèse

Jean MARIÉ :

« Puis-je avoir le nombre d'enfants que cela représente pour Montdidier, bien sûr ? J'aimerais beaucoup ».

Madame le Maire :

« Quatre-vingt-un enfants ».

Jean MARIÉ :

« Cela me paraît beaucoup. Cela m'étonne. Comment avez-vous calculé cela » ?

Madame le Maire :

« Pardon » ?

Jean MARIÉ :

« Cela m'étonne pour le calcul ; vous avez dit 81 ».

Madame le Maire :

« Nous avons calculé sur la base des frais de fonctionnement moins les frais de fournitures scolaires ».

Patricia SOISSON :

« Pardon Madame. Pourrions-nous avoir le montant de l'an passé, s'il vous plaît » ?

Madame le Maire :

« Alors, le montant de l'an passé était de vingt-cinq mille euros en considérant que la demande était de cinquante-trois mille euros. Là, le calcul a été fait et nous arrivons à un total de quarante et un mille euros ».

Patricia SOISSON :

« Vous avez dit quarante-trois ».

Madame le Maire :

« Quarante-trois, par rapport à ce qui n'a jamais été versé au niveau des années précédentes. Donc nous proposons quarante-trois mille euros ».

Christophe HERTOUT :

« Cela représente un coût par élève de cinq cent trente euros quatre-vingt-dix ».

Madame le Maire :

« Il y a des maternelles et des primaires donc nous n'arrivons pas tout à fait au même total ».

Christophe HERTOUT :

« Je suis d'accord avec vous... ».

Catherine QUIGNON :

« Combien attribuez-vous pour les maternelles et les primaires ? Combien allez-vous facturer aux communes dans les établissements publics pour les maternelles et les primaires ? Chaque année, vous allez être amenée à facturer aux communes un taux pour les primaires et pour les maternelles. Nous, nous avons toujours opté pour le taux le plus bas, c'est-à-dire vous pouvez l'augmenter dans les écoles publiques. Vous êtes, s'il y a un contrat d'association, dans l'obligation de payer pour le privé et, que vous soyez d'accord ou pas d'accord, vous êtes dans cette obligation. En tant que Maire, vous ne pourrez pas vous soustraire à la loi. Après, soit vous partez sur la méthode de calcul à peu près identique au public, soit vous répondez à la demande ; ce n'est pas tout à fait la même démarche. Donc là, il faudrait savoir combien, en gros, vous donnez pour les maternelles et là, j'accepte que vous le mettiez hors P.V et en off, si vous avez fait..., nous pouvons l'enlever de ce P.V en off, si vous avez fait une jauge en vous disant : « honnêtement, la demande qui m'est faite, je ne la considère pas comme légitime et je mets moins parce qu'elle n'est pas légitime », nous pouvons le mettre hors P.V et comprendre cette démarche pour l'avoir nous-même pratiquée. Je pense que c'est cela ».

Madame le Maire :

« Nous avons mis moins parce que la demande est de cinquante-trois mille euros ».

Patricia SOISSON :

« Nous sommes quand même à une augmentation de 41 % par rapport à l'année dernière ».

Madame le Maire :

« Je suis d'accord avec vous mais cela a toujours été cette demande et vous avez toujours donné vingt-cinq mille euros ce qui n'était pas non plus, pour nous, en concordance avec ce qui aurait dû être donné ».

Catherine QUIGNON :

« Donc vous comprendrez, alors j'accepte que mettiez en off pour que vous ne soyez pas mise en délicatesse parce que si vous vous retrouvez au tribunal, cela risque d'arriver, il y a une loi qui s'appelle la loi ..., non mais je ne dis pas que tous les Maires de France vont se retrouver au tribunal, parce qu'ils ont tous, beaucoup, des contrats d'association, il ne faut pas vous mettre en off, il ne faut pas se mettre dans le P.V, mais tous les Maires de France, généralement, ne payent pas la due contribution et c'est pour cela que les écoles privées hurlent sur le principe de la laïcité et que lorsque nous sommes en privé, nous payons la scolarité et quand nous ne le sommes pas, nous ne la payons pas. Du coup, si nous vous laissons sur le P.V alors que nous vous alertons sur le mode de calcul, vous risquez d'être embêtée alors que, même si je ne valide pas le montant parce que je trouve qu'il est haut, je comprends la démarche ».

Madame le Maire :

« A ce niveau-là, nous préférons rester dans la légalité puis rester dans les tarifs à peu près... ».

Catherine QUIGNON :

« Ah non, vous n'êtes pas dans la légalité. Honnêtement, ne le mettez pas dans le P.V, vous n'êtes pas dans la légalité. Demain, si vous êtes au tribunal, vous allez perdre comme tous les Maires de France et de Navarre, vous connaissez la loi en la matière ? Peut-être pas. Quand vous avez l'école dans votre commune, vous avez l'obligation de payer. Quand vous avez l'école en dehors de votre commune, vous n'êtes pas obligée de payer. Donc les Maires ont parfois tendance à dire, les Maires des villes excentrées : « allez dans le privé, comme cela, ils ne vous payent pas parce qu'ils ont l'obligation de payer pour les écoles publiques par contre, c'est obligatoire ».

Madame le Maire :

« Donc, nous allons passer au vote ».

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide de verser dans le cadre du contrat d'association, au titre de l'année 2013/2014, la somme de 43 000€ pour la participation aux dépenses scolaires des élèves de Montdidier fréquentant l'école Sainte Thérèse.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget.

29 votants

20 pour

3 abstentions (Mmes Rodrigues, Barbier et M. Arnaud)

6 contre (Mrs Marié, Triplet, Hertout et Mmes Ricquer, Fournier, Quignon)

13) Affectations sur les budgets annexes

Des crédits sont inscrits au chapitre 65 et plus précisément à l'article 657364 : subventions de fonctionnement versées aux organismes publics à caractère industriel et commercial.

Ces crédits pourront être affectés aux différents budgets annexes dans la limite de ceux inscrits au budget principal.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de valider l'affectation des crédits aux différents budgets annexes par le biais du chapitre 65 (article 657364).

14) Convention centre fiscal et inspection académique

La commune de Montdidier possède actuellement un réseau de chaleur alimentant le groupe scolaire du Prieuré, le gymnase attenant, l'inspection académique et le centre fiscal. Pour ces deux derniers, une convention avait été signée afin de définir les conditions de distribution et de facturation de cette énergie.

La convention étant arrivée à son terme, il convient d'en formaliser une nouvelle et ce, jusqu'au raccordement du réseau de chaleur.

Les éléments de facturation peuvent être les suivants :

Pour la partie P1, après relevé du comptage de l'énergie à l'unité de chaleur, sur la base de 32,328€ HT le Mwh/PCI (Méga watt heure/pouvoir calorifique inférieur).

Pour la partie P2, le centre des impôts représentant 40.4% de la puissance totale installée, une redevance annuelle de 3089.81€ TTC. L'inspection académique, une redevance annuelle de 873.08€ TTC (valeur 2013).

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de signer une nouvelle convention avec le centre fiscal et l'inspection académique sur la base des éléments susvisés.

)))))))))

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 00.

)))))))))

Mme Quignon : En ce qui concerne la Régie, je vous conseille de revoir votre position.